

LE FAIT du PRINCE: FERMETURE du PARKING ALBERT 1^{er}

La Voix des Scéens

Bulletin trimestriel mai 2017 – n°49
 Directeur de la publication : Jean - Jacques Campan - ISSN 1774-4725
 Association « La Voix des Scéens » - B.P. 56 - 92330 SCEAUX -
 Courriel : contact@lavoixdessceens.com Site www.lavoixdessceens.com



Grille posée le 5 décembre 2016

FERMETURE DU PARKING ALBERT Ier SUITE DU N°48

POURQUOI ? LE PARKING EST PLEIN !

Face à l'obstination du maire à réaliser ce projet, alors qu'il existe une autre solution satisfaisant aux objectifs, nous avons analysé le Permis de Construire.

Il en ressort que ce projet est dangereux et inadapté à une crèche car :



Parking toujours plein fin novembre 2016

- a) **Il repose sur une ancienne carrière.** Rappelons que dans un cas similaire l'aire de jeux d'une crèche à Bagneux s'est effondrée en avril 2013. (cf. Dossier départemental des risques majeurs des Hauts-de-Seine p. 59)
- b) **Les nuisances sonores dues au passage d'environ 80 trains par jour sont très nuisibles aux oreilles des bébés et des jeunes enfants.** (cf. Guide de l'OMS)
- c) **Les particules fines et nanoparticules** provoquées par le freinage des trains devant la crèche sont également très nocives pour eux.

LE "VIDE" ACTUEL !

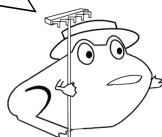
Pourquoi nos propositions (bulletin VDS n°48) n'ont-elles-pas été retenues ? A savoir :

- **Agrandir la crèche existante rue du Lycée** en construisant des logements au-dessus pour financer sa reconstruction ainsi que son emplacement provisoire.
- Construire une résidence étudiante (hauteur <12 m) sur l'ancien emplacement du garage (s'il est bien hors emprise de l'ancienne carrière).
- **Garder les 92 places de parking.**



Quelle était l'urgence ?
 Quelle concertation avec les riverains et les usagers des transports ?

Pourquoi vous obstiner à déplacer cette crèche ici ?



Pour habituer les enfants au bruit !



FAUTE D'ÊTRE ENTENDUS NOUS AVONS DÉPOSÉ UN RECOURS CONTENTIEUX

CENTRE VILLE PARLONS DE SCEAUX ENSEMBLE

Le rachat par la municipalité du Château de l'Amiral pour quatre millions d'euros a été le point de départ de l'opération « Parlons ensemble du centre-ville » qui a réuni plus de mille Scéens. Cette « **démarche de concertation** » s'est poursuivie par l'élaboration d'une **charte** qui se veut être l'expression des intentions partagées par la population et dresser le cadre pour les interventions futures sur le centre-ville.

VDS a voté cette charte qui maintient un esprit village dans la continuité architecturale et esthétique de la rue piétonne et la reprise de la place de Gaulle.

Nous restons en alerte sur deux points :

- la recherche d'une **solution de parking en surface** avec l'usage possible du garage Renault ;
- **la réalisation d'une véritable place de ville** sur la place de Gaulle reconstruite sur la seule partie nord et grande ouverte sur le sud. Des aménagements de terrasse de café y seront bienvenus entre autres...

La « Voix des Scéens » restera vigilante sur l'avenir du centre ville et sa rénovation qui doit être l'occasion d'une véritable concertation entre tous les acteurs et non une simple « opération de communication » comme il y en a trop souvent eu par le passé !



**ET EN
TOUT
CAS
PLUS
JAMAIS
ÇA**

CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN DANGER D'ALLERGIE



**NID DE CHENILLES
Ne pas toucher
RISQUES ENCOURUS**

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-mêmes **provoquent des ALLERGIES** chez les personnes et les animaux. **Les effets néfastes n'impliquent donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes.** Lorsque le poil se brise, dès le premier contact, la substance urticante et allergisante qu'il contient se libère provoquant des démangeaisons très vives. Ces irritations se caractérisent par des éruptions accompagnées parfois d'atteintes oculaires ou pulmonaires, voire des nécroses ou des réactions allergiques plus graves telles que les œdèmes de Quincke ou les chocs anaphylactiques.

S'en débarrasser : site : chenilles-proceSSIONnaires.fr

La destruction peut coûter environ 100 €

L'EPT Vallée Sud Grand Paris doit prendre en charge leur éradication simultanée à l'échelon du territoire



La Voix des Scéens	Adhésion <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	b49
Nom	Prénom.....		
Adresse.....			
Téléphone.....			
Courriel			
<input type="checkbox"/> Cotisation simple : 20€	<input type="checkbox"/> Cotisation bienfaiteur €		
Chèque à l'ordre de « La Voix des Scéens » BP 56		92330 SCEAUX	
Date.....	Signature.....		
(Déduction de votre impôt sur le revenu : 66% du versement dans la limite de 20% du revenu imposable)			